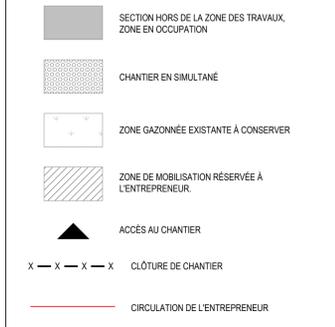


1 PLAN MOBILISATION, PLAN RDC DES BÂTIMENTS 18 ET 70
A011 1 : 500

NOTES GÉNÉRALES D'IMPLANTATION ET DE MOBILISATION

- L'ENTREPRENEUR DEVRA PRÉSENTER UN PLAN DE MOBILISATION POUR APPROBATION. CELUI-CI DEVRA ÊTRE ACCEPTÉ PAR LE CLIENT ET LES PROFESSIONNELS AVANT LE DÉBUT DE SA MOBILISATION (VOIR DEVIS, SECTION 01 00 00).
- TOUS LES ÉQUIPEMENTS DE CHANTIER (ROULOTTE, CONTENEUR, TOILETTE, ETC.) DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS À L'INTÉRIEUR DES CLÔTURES DE CHANTIER.
- TOUTES LES SURFACES DE GAZON ABÎMÉES PAR LE CHANTIER DEVRONT ÊTRE ENOZZONNÉES À NOUVEAU SUITE AUX TRAVAUX, AVEC DES PLAQUES DE GAZON.
- L'ENTREPRENEUR DOIT DÉNEIGER (EXIGENCE OBLIGATOIRE) TOUTES LES ZONES UTILISÉES POUR SES PROPRES BESOINS, DONT ET SANS S'Y LIMITER, CELLES CIRCONSCRITES DANS LES CLÔTURES DE CHANTIER ET LES CASSES DE STATIONNEMENT, TOUT AU LONG DES TRAVAUX ET EN ASSUMANT LES FRAIS.
- VOIR LE DEVIS POUR LES EXIGENCES DES CLÔTURES DE CHANTIER.
- COORDONNER LA SÉQUENCE DES TRAVAUX AVEC LA SECTION CALENDRIER AU DEVIS D'ARCHITECTURE.
- TOUS LES ARBRES SONT EXISTANTS À CONSERVER À PROTÉGER DURANT LES TRAVAUX.
- LE CHANTIER SE DÉROULERA DANS DES BÂTIMENTS EN OCCUPATION. LES TRAVAUX TRÈS BRUYANTS DEVRONT ÊTRE RÉALISÉS AVANT 9H. EN PLUS DE CETTE EXIGENCE, L'ENTREPRENEUR DEVRA RESPECTER LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE EN VIGUEUR POUR LES HEURES DE DÉBUT ET DE FIN DE TRAVAUX ET COMMUNIQUER AVEC LE CLIENT D'AVANCE POUR TOUTES DIVERGENCES DE CES HEURES.
- LES CONTENEURS DE CHANTIER DEVRONT ÊTRE PLACÉS À UNE DISTANCE MINIMALE DE 5m DE TOUT BÂTIMENT.
- VOIR LE PLAN D'100 POUR LA LOCALISATION DES CLOISONS TEMPORAIRES. CONSULTER AUSSI LES DOCUMENTS D'HYGIÈNE.

LÉGENDE D'IMPLANTATION ET DE MOBILISATION



NOTES SPÉCIFIQUES D'IMPLANTATION ET DE MOBILISATION

- M01 CHANTIER EN SIMULTANÉ: RÉFECTION DU DÉBARCADÈRE (AILE B, TRAVAUX EXTÉRIEURS, HORS-CONTRAT). DATE DE DÉBUT: OCTOBRE 2024. DATE DE FIN PRÉVUE: 6 JUIN 2025.
SIC, LE CHANTIER ACTUEL (LOT 1) POURRA UTILISER LA ZONE DÉBARCADÈRE POUR ACCÉDER AU BÂTIMENT ENTRE LE 11 MARS ET LE 16 MAI 2025. COORDINATION REQUISE AVEC LE CLIENT.
- M02 CHANTIER EN SIMULTANÉ: RÉNOVATION DU SECTEUR MICROSCOPIE (AILE B, SOUS-SOL, HORS-CONTRAT). DATE DE DÉBUT: NOVEMBRE 2024. DATE DE FIN PRÉVUE: AVRIL 2025.
SIC, LE CHANTIER ACTUEL (LOT 1) POURRA UTILISER LA PORTE DOUBLE MENANT AU SOUS-SOL DES AVRIL 2025. COORDINATION REQUISE AVEC LE CLIENT.
- M03 ACCÈS VERS L'ÉTAGE (SRM) VIA L'ASCENSEUR
- M04 ACCÈS VERS LE SOUS-SOL (SECTEURS G ET H) VIA L'ASCENSEUR ET L'ESCALIER
- M05 PROTÉGER LES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS
- M06 SALLE ÉLECTRIQUE, VOIR PORTÉE DES TRAVAUX AUX DOCUMENTS DES INGÉNIEURS
- M07 ZONE DE MOBILISATION AYANT ACCÈS À UN BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE
- M08 LOCAL DE SERVEURS À LAISSER LIBRE D'ACCÈS EN TOUT TEMPS AU CLIENT. L'ÉQUIPEMENT DOIT RESTER FONCTIONNEL EN TOUT TEMPS ET DOIT ÊTRE PROTÉGÉ DES TRAVAUX ET POUSSIÈRES (PRESSION POSITIVE)
- M09 LOCAL DE SERVEURS/TELECOM EXISTANT ET CONSERVER. DANS LA ZONE DES TRAVAUX, À NOTER QUE CE LOCAL N'A PAS DE PLAFOND; INCLURE DANS LA PORTE DE BÉN SCÉLLER LE LOCAL, AFIN DE LE PROTÉGER DES POUSSIÈRES ET CONTAMINANTS. VOIR AUSSI DOC. ÉLECTRICITÉ.
- M10 SALLE ÉLECTRIQUE, VOIR PORTÉE DES TRAVAUX AUX DOCUMENTS DES INGÉNIEURS
- M11 SALLE MÉCANIQUE, VOIR PORTÉE DES TRAVAUX AUX DOCUMENTS DES INGÉNIEURS. L'ACCÈS À LA SALLE MÉCANIQUE SERA DÉPENDANT DES OPÉRATIONS EN COURS D'EXÉCUTION DANS LE MÊME SECTEUR HORRAIR ET ACCÈS À VALIDER AVEC LE CLIENT.
- M12 INTERVENTIONS SUR LE SOUFFLAGE EXISTANT POUR DISTRIBUTION VERS LOCAL F105 AU SOUS-SOL. VOIR PORTÉE DES TRAVAUX AUX DOCUMENTS DES INGÉNIEURS. RAGREER TOUTES LES SURFACES TOUCHÉES.
- M13 RAGREER LE PLAFOND EN CARREAUX ACUSTIQUES SUSPENDUS ENTRE LES LOCAUX 104 ET 139.
- M14 PRIORITÉ DES TRAVAUX DANS LE SECTEUR H POUR UNE PRISE DE POSSESSION ANTICIPÉE AVANT LA M-JUIN 2025. VOIR DEVIS.
- M15 L'ENTREPRENEUR POURRA MODIFIER LA QUINGALLERIE DE LA PORTE EXISTANTE POUR FACILITER L'ACCÈS AU CHANTIER, TOUT EN RESPECTANT LA RÉGLEMENTATION POUR L'ÉVACUATION. RESPECTER L'ARTICLE 2.3 DE LA SECTION 08 71 00.
- M16 POUR ASSURER UNE PRESSION NÉGATIVE DU SECTEUR, L'ENTREPRENEUR DEVRA RETIRER UNE UNITÉ SCÉLLÉE (ø813mm DE LARGEUR x ±1020mm DE HAUTEUR) ET LA REINSTALLER PAR LA SUITE. LES FÉNÊTRES (AINT DE 2021 ET FONT. 108) ET D'UN GARANTIE DE 10 ANS. LA GARANTIE DOIT ÊTRE MAINTENUE ET RESTER INCHANGÉE À LA SUITE DES TRAVAUX. SI LE GARANT DE LA GARANTIE N' EXÉCUTE PAS LA DEMANDE DANS LA PRÉSENTE PORTÉE DES TRAVAUX, IL FAUT OBTENIR L'AUTORISATION DE CE DERNIER POUR L' EXÉCUTION DES TRAVAUX OU OBTENIR DE CE DERNIER LA RAISON DE SON REFUS. COORDONNER LES DIVERGENCES AVEC LE CLIENT (VOIR DEVIS, SECTION 01 00 00).
- M17 TOUS LES MOBILIERS EXISTANTS RESTERONT SUR PLACE DANS LE SECTEUR SR1 (VOIR LA SÉRIE A950). L'ENTREPRENEUR DEVRA LES DÉPLACER AU BESOIN ET LES PROTÉGER DURANT TOUTE LA PORTÉE DES TRAVAUX.

PROJET: AFSB – Réaménagement de bureaux aux bâtiments 18 et 70 - Lot 1
531 Boulevard des Prairies, Laval, H7V 1B7

CLIENT: INRS Institut national de la recherche scientifique

PLAN CLE:

ARCHITECTE: yla architecture
HÉLOÏSE THIBODEAU ARCHITECTE INC.

INGÉNIEURS STRUCTURE MÉCANIQUE ÉLECTRIQUE: PAGEAU MOREL
sdk

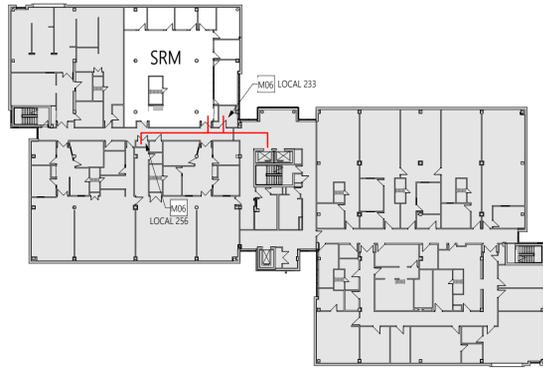
NOTES GÉNÉRALES AUX SOUS-MISSIIONNAIRES:
L'ENTREPRENEUR EST TENU DE VÉRIFIER TOUTES LES COTES ET DIMENSIONS AUX PLANS.
TOUTE ERREUR OU OMISSION DEVRA ÊTRE SIGNALÉE AU PROFESSIONNEL CONCERNÉ AVANT DE PROCÉDER AUX TRAVAUX.
AUCUNE DIMENSION NE DEVRA ÊTRE PRISE DIRECTEMENT SUR LES DESSINS.
CE DESSIN NE PEUT SERVIR AUX FINS DE CONSTRUCTION S'IL N'EST PAS SCÉLLÉ ET APPROUVÉ PAR LE PROFESSIONNEL CONCERNÉ.

PAS POUR CONSTRUCTION

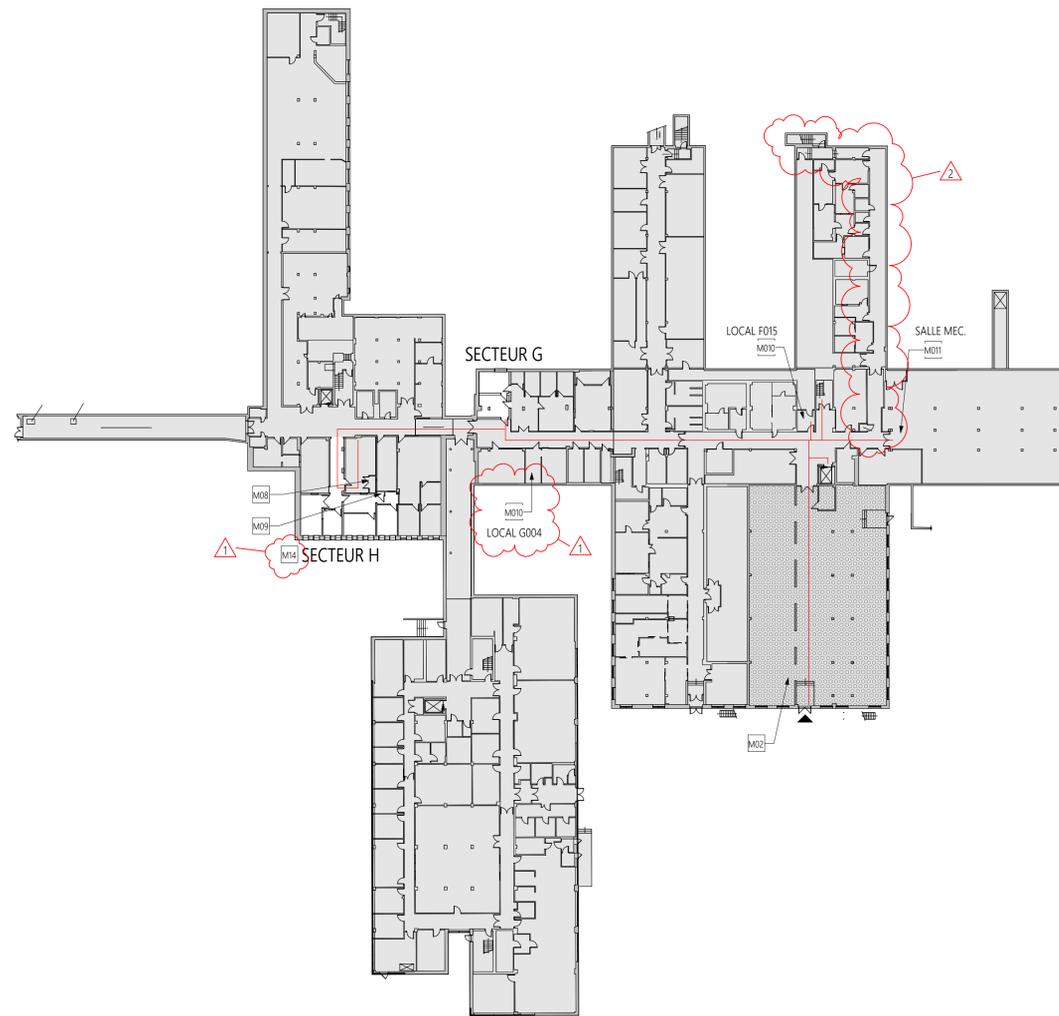
2024-11-28	ADDENDA A2	2
2024-11-26	ADDENDA A1	1
2024-11-04	EMIS POUR ASPRÈS D'OFFRE	0
DATE	EMIS POUR	PAR REV

Titre du Dessin: PLAN D'IMPLANTATION ET DE MOBILISATION REZ-DE-CHAUSSEE
Echelle: Comme indiqué

ARCHITECTURE: A011
Dessiné par: SR
Révisé: R2
No. Projet client: 031583/031582
Coté par: VD
Vérifié par: VD
No. Projet I.A.: 24005
No. Projet I.F.A.: 240019



2 PLAN DE MOBILISATION, BÂTIMENT 70 - ÉTAGE
A012 1 : 500

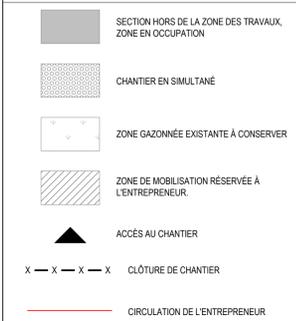


1 PLAN DE MOBILISATION, BÂTIMENT 18 - SOUS-SOL
A012 1 : 500

NOTES GÉNÉRALES D'IMPLANTATION ET DE MOBILISATION

- L'ENTREPRENEUR DEVRA PRÉSENTER UN PLAN DE MOBILISATION POUR APPROBATION. CELUI-CI DEVRA ÊTRE ACCEPTÉ PAR LE CLIENT ET LES PROFESSIONNELS AVANT LE DÉBUT DE SA MOBILISATION (VOIR DEVIS, SECTION 01 00 00).
- TOUTS LES ÉQUIPEMENTS DE CHANTIER (ROULOTTE, CONTENEUR, TOILETTE, ETC.) DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS À L'INTÉRIEUR DES CLÔTURES DE CHANTIER.
- TOUTES LES SURFACES DE GAZON ABÎMÉES PAR LE CHANTIER DEVRONT ÊTRE ENOZZONNÉES À NOUVEAU SUITE AUX TRAVAUX, AVEC DES PLAQUES DE GAZON.
- L'ENTREPRENEUR DOIT DÉNEIGER (EXIGENCE OBLIGATOIRE) TOUTES LES ZONES UTILISÉES POUR SES PROPRES BESOINS, DONT ET SANS S'Y LIMITER, CELLES CIRCONSCRITES DANS LES CLÔTURES DE CHANTIER ET LES CASSES DE STATIONNEMENT, TOUT AU LONG DES TRAVAUX ET EN ASSUMER LES FRAIS.
- VOIR LE DEVIS POUR LES EXIGENCES DES CLÔTURES DE CHANTIER.
- COORDONNER LA SÉQUENCE DES TRAVAUX AVEC LA SECTION CALENDRIER AU DEVIS D'ARCHITECTURE.
- TOUTS LES ARBRES SONT EXISTANTS À CONSERVER À PROTÉGER DURANT LES TRAVAUX.
- LE CHANTIER SE DÉROULERA DANS DES BÂTIMENTS EN OCCUPATION. LES TRAVAUX TRÈS BRUYANTS DEVRONT ÊTRE RÉALISÉS AVANT 9H. EN PLUS DE CETTE EXIGENCE, L'ENTREPRENEUR DEVRA RESPECTER LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE EN VIGUEUR POUR LES HEURES DE DÉBUT ET DE FIN DE TRAVAUX ET COMMUNIQUER AVEC LE CLIENT D'AVANCE POUR TOUTES DIVERGENCES DE CES HEURES.
- LES CONTENEURS DE CHANTIER DEVRONT ÊTRE PLACÉS À UNE DISTANCE MINIMALE DE 5m DE TOUT BÂTIMENT.
- VOIR LE PLAN D'A100 POUR LA LOCALISATION DES CLOISONS TEMPORAIRES. CONSULTER AUSSI LES DOCUMENTS D'HYGIÈNE.

LÉGENDE D'IMPLANTATION ET DE MOBILISATION



NOTES SPÉCIFIQUES D'IMPLANTATION ET DE MOBILISATION

- M01 CHANTIER EN SIMULTANÉ: RÉFECTION DU DÉBARCADÈRE (AILE B, TRAVAUX EXTÉRIEURS, HORS-CONTRAT). DATE DE DÉBUT: OCTOBRE 2024. DATE DE FIN PRÉVUE: 6 JUIN 2025.
SIC, LE CHANTIER ACTUEL (LOT 1) POURRA UTILISER LA ZONE DÉBARCADÈRE POUR ACCÉDER AU BÂTIMENT ENTRE LE 11 MARS ET LE 16 MAI 2025. COORDINATION REQUISE AVEC LE CLIENT.
- M02 CHANTIER EN SIMULTANÉ: RÉNOVATION DU SECTEUR MICROSCOPIE (AILE B, SOUS-SOL, HORS-CONTRAT). DATE DE DÉBUT: NOVEMBRE 2024. DATE DE FIN PRÉVUE: AVRIL 2025.
SIC, LE CHANTIER ACTUEL (LOT 1) POURRA UTILISER LA PORTE DOUBLE MENANT AU SOUS-SOL DES AVRIL 2025. COORDINATION REQUISE AVEC LE CLIENT.
- M03 ACCÈS VERS L'ÉTAGE (SRM) VIA L'ASCENSEUR
- M04 ACCÈS VERS LE SOUS-SOL (SECTEURS G ET H) VIA L'ASCENSEUR ET L'ESCALIER
- M05 PROTÉGER LES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS
- M06 SALLE ÉLECTRIQUE, VOIR PORTÉE DES TRAVAUX AUX DOCUMENTS DES INGÉNIEURS
- M07 ZONE DE MOBILISATION AYANT ACCÈS À UN BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE
- M08 LOCAL DE SERVEURS À LAISSER LIBRE D'ACCÈS EN TOUT TEMPS AU CLIENT. L'ÉQUIPEMENT DOIT RESTER FONCTIONNEL EN TOUT TEMPS ET DOIT ÊTRE PROTÉGÉ DES TRAVAUX ET POUSSIÈRES (PRESSION POSITIVE)
- M09 LOCAL DE SERVEURS/TELECOM EXISTANT ET CONSERVER. DANS LA ZONE DES TRAVAUX, À NOTER QUE CE LOCAL N'A PAS DE PLAFOND; INCLURE DANS LA PORTE DE BÉNIGNEUR DE LOCAL AFIN DE LE PROTÉGER DES POUSSIÈRES ET CONTAMINANTS. VOIR AUSSI DOC. ÉLECTRICITÉ.
- M10 SALLE ÉLECTRIQUE ET, VOIR PORTÉE DES TRAVAUX AUX DOCUMENTS DES INGÉNIEURS
- M11 SALLE MÉCANIQUE, VOIR PORTÉE DES TRAVAUX AUX DOCUMENTS DES INGÉNIEURS. L'ACCÈS À LA SALLE MÉCANIQUE SERA DÉPENDANT DES OPÉRATIONS EN COURS D'EXÉCUTION DANS LE MÊME SECTEUR HORLAIRE ET ACCÈS À VALIDER AVEC LE CLIENT.
- M12 INTERVENTIONS SUR LE SOUFFLAGE EXISTANT POUR DISTRIBUTION VERS LOCAL F015 AU SOUS-SOL. VOIR PORTÉE DES TRAVAUX AUX DOCUMENTS DES INGÉNIEURS. RAGREER TOUTES LES SURFACES TOUCHÉES.
- M13 RAGREER LE PLAFOND EN CARREAUX ACUSTIQUES SUSPENDUS ENTRE LES LOCAUX 104 ET 139.
- M14 PRIORITÉ DES TRAVAUX DANS LE SECTEUR H POUR UNE PRISE DE POSSESSION ANTICIPÉE AVANT LA MI-MAI 2025. VOIR DEVIS.
- M15 L'ENTREPRENEUR POURRA MODIFIER LA QUINGALLERIE DE LA PORTE EXISTANTE POUR FACILITER L'ACCÈS AU CHANTIER, TOUT EN RESPECTANT LA RÉGLEMENTATION POUR L'ÉVACUATION. RESPECTER L'ARTICLE 2.3 DE LA SECTION 08 71 00.
- M16 POUR ASSURER UNE PRESSION NÉGATIVE DU SECTEUR, L'ENTREPRENEUR DEVRA RETIRER UNE UNITÉ SCÉLLÉE (ø813mm DE LARGEUR x ±1020mm DE HAUTEUR) ET LA REINSTALLER PAR LA SUITE. LES FENÊTRES D'AVANT DE 2021 ET FONT L'OBJET D'UNE GARANTIE DE 10 ANS. LA GARANTIE DOIT ÊTRE MAINTENUE ET RESTER INCHANGÉE À LA SUITE DES TRAVAUX. SI LE GARANT DE LA GARANTIE N'EXÉCUTE PAS LA DEMANDE DANS LA PRÉSENTE PORTÉE DES TRAVAUX, IL FAUT OBTENIR L'AUTORISATION DE CE DERNIER POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX OU OBTENIR DE CE DERNIER LA RAISON DE SON REFUS. COORDONNER LES DIVERGENCES AVEC LE CLIENT.
- M17 TOUTS LES MOBILIERS EXISTANTS RESTERONT SUR PLACE DANS LE SECTEUR SRI (VOIR LA SÉRIE A950). L'ENTREPRENEUR DEVRA LES DÉPLACER AU BESOIN ET LES PROTÉGER DURANT TOUTE LA PORTÉE DES TRAVAUX.

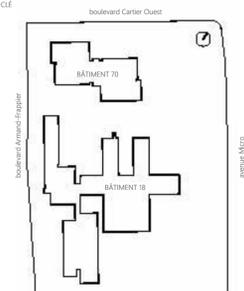
PROJET
AFSB – Réaménagement
de bureaux aux bâtiments
18 et 70 - Lot 1

531 Boulevard des Prairies, Laval, H7V 1B7

CLIENT:



PLAN CLE



ARCHITECTE



HÉLOÏSE
THIBODEAU
ARCHITECTE
INC.

INGÉNIEURS STRUCTURE MÉCANIQUE-ÉLECTRIQUE

PAGEAU
MOREL



NOTES GÉNÉRALES AUX SOUS-MISSIIONNAIRES

L'ENTREPRENEUR EST TENU DE VÉRIFIER TOUTES LES COTES ET DIMENSIONS AUX PLANS.

TOUTE ERREUR OU OMISSION DEVRA ÊTRE SIGNALÉE AU PROFESSIONNEL CONCERNÉ AVANT DE PROCÉDER AUX TRAVAUX.

AUCUNE DIMENSION NE DEVRA ÊTRE PRISE DIRECTEMENT SUR LES DESSINS.

CE DESSIN NE PEUT SERVIR AUX FINS DE CONSTRUCTION S'IL N'EST PAS SCÉLLÉ ET APPROUVÉ PAR LE PROFESSIONNEL CONCERNÉ.

PAS POUR
CONSTRUCTION

DATE	EMIS POUR	PAR	REV
2024-11-28	ADDENDA A2		2
2024-11-26	ADDENDA A1		1
2024-11-04	EMIS POUR ASPREL D'OFFRE		0



TITRE DU DESSIN:

PLAN DE MOBILISATION - BÂTIMENT 18
SOUS-SOL ET BÂTIMENT 70 ÉTAGE

Échelle: Comme indiqué

ARCHITECTURE

A012

Dessiné par SR

Révisé par R2

No. Projet client: Conçu par VD Vérifié par VD

031583/031582 No. Projet I.A. 24005 No. Projet I.F.A. 240019